

**Arrêté n° 26- 853 portant nomination de la directrice  
du centre de compétences en langues (CCL)**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation notamment son article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2022-10-01-ins du 11 octobre 2022 portant approbation par le conseil d'administration de la création du service général « Centre de compétences en langues » ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

**Arrête**

**Article 1** – Madame **Angelina BIKTCHOURINA**, maîtresse de conférences à l'université Jean Moulin, est nommée directrice du Centre de compétences en langues (CCL) à compter du 10 avril 2026 pour un mandat de trois (3) ans.

**Article 2** – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 27 mars 2026

Le président de l'université Jean Moulin



**Gilles BONNET**